

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

### SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2012

❧❧❧

#### Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,  
Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Anne BARBET  
Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,  
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,  
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,  
Mme Georgette SALHI, Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,  
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,  
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT,  
M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,  
M. Daniel LACRAMPE, Mme Jany N'HAUX.

#### Délégations de vote :

M. Yves TOURAINÉ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,  
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Dolorès CABELLO,  
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,  
M. Jean-Michel BRUGIDOU donne pouvoir à M. Fabien REICHERT,  
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Gilles BITAILLOU,  
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,  
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM,  
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

#### Absente :

Mme Nathalie REGUEIRO.

❧❧❧

## 11 - OPERATION FAÇADES - MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES

Monsieur GAILLAT expose que la dernière modification du cahier des charges de l'opération façade a pris en compte les bardages en ardoises (sur les façades arrières sur gable notamment), en tant qu'éléments essentiels du Patrimoine architectural de la Ville.

Dans le secteur de Sainte-Croix, les remparts de l'antique Iluro ne font à ce jour l'objet d'aucune protection ni subvention. Or, ces murs qui s'inscrivent dans l'histoire de la ville se trouvent souvent sur des parcelles privées, sont parfois dégradés ou même dangereux et nécessiteraient des entretiens soignés, voire des réfections, avec l'accord préalable et l'assistance technique de la DRAC et de l'Architecte des Bâtiments de France.

.../...

Il est donc proposé d'accompagner dans le cadre de l'opération façade les propriétaires privés désireux de procéder à des réfections sur les murs identifiés par la DRAC à hauteur de 30 euros/m<sup>2</sup> ce qui permettra de solliciter la Fondation du Patrimoine afin d'enclencher d'éventuelles aides complémentaires. De même que pour les façades, un plafonnement à hauteur de 3 500 euros est prévu par mur vu depuis le domaine public.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **PROCEDE** à la mise à jour du cahier des charges joint en annexe.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 22 novembre 2012.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 27/11/2012**

**Bernard UTHURRY**